

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 22 FEVRIER 2019

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire.

Membres présents : Mme Patricia CASNER - 1^{er} adjoint ; M. Pierre MATHIOT - 2^{ème} adjoint ; Mme Christiane CUNY - 3^{ème} adjoint ; MM. Philippe PFISTER - 5^{ème} adjoint ; Raymond KLUGHERTZ ; Jean-Claude BIRCKER ; Patrick BEIN ; Mme Violette BAILLY ; MM. Denis BETSCH ; Marc BEILL ; Mmes, Pascale MATHIOT ; Isabelle VERLET ; M. Olivier MANGEL ; Mme Claudine DELLENBACH.

Membres absents excusés : M. Alain JANEL - 4^{ème} adjoint (procuration à Patricia CASNER) ; Mmes, Monique BIERRY (procuration à Jean-Bernard PANNEKOECKE) ; Evelyne FERRY ; Cécile CHARLIER ; M. Patrick BANZET ; Mme Nathalie HAMM (procuration à Raymond KLUGHERTZ) ; M. Arnaud PACLET (Procuration à Denis BETSCH) ; Mme Karima RENAUD (procuration à Philippe PFISTER).

Assistaient à la séance : Mme Laurence BURGHARD, DGS, secrétaire de séance ; MM. Bernard SCHNELL ; Eric KLUGHERTZ-BORGOGNO.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 JANVIER 2019

Le procès-verbal du 25 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Patricia CASNER, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, après s'être fait présenter le budget primitif et les délibérations modificatives budgétaires.

Approuve le compte administratif du budget principal qui se clôture par un excédent de fonctionnement de **164.032,55 €** et un déficit d'investissement de **86.111,52 €** soit un excédent global de clôture de **77.921,03 €**.

Approuve le compte administratif du budget forêt qui se clôture par un excédent de fonctionnement de **48.540,68 €** et un déficit d'investissement de **3.047,99 €** soit un excédent global de clôture de **45.492,69 €**.

Prend acte que l'excédent global de clôture du budget principal et du budget annexe pour l'année 2018 est de **123.413,72 €**.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal

Considérant que le résultat comptable de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à un excédent de 164.032,55 €.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Décide d'affecter au financement des investissements 2019 compte 1068 la somme de 86.111,52 € et à la section de fonctionnement compte 002 la somme de 77.921,03 €.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 - BUDGET FORET**Le Conseil Municipal**

Considérant que le résultat comptable de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à un excédent de 48.540,68 €.

Après en avoir délibéré**A l'unanimité**

Décide d'affecter au financement des investissements 2019 compte 1068 la somme de 3.047,99 € et à la section de fonctionnement compte 002 la somme de 45.492,69 €

COMPTE DE GESTION 2018

Après avoir pris connaissance du compte de gestion du Receveur Municipal concernant les comptes de l'année 2018 et après avoir constaté les identités de valeurs avec les soldes du budget principal et budget annexe forêt.

Le Conseil Municipal**A l'unanimité**

Approuve le compte de gestion 2018 qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU BILAN DE CONCERTATION - PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD1420 A ROTHAU**Le Conseil Municipal**

Vu la délibération du 4 février 2019 de la commission permanente du Conseil Départemental relative à l'approbation du bilan de concertation pour le projet d'aménagement de la RD1420 à Rothau.

Après exposé de Monsieur le Maire**Après en avoir délibéré****A l'unanimité****Approuve :**

- le bilan de la concertation préalable prévue par l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme pour l'aménagement de la RD1420 à Rothau
- les objectifs du projet d'aménagement de la RD1420 à Rothau

Valide les éléments de programme de ce projet.

DOSSIER STELE MEMORIELLE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes démarches entreprises et décisions actées quant au projet d'implantation d'une stèle mémorielle sur l'espace public situé devant l'ancienne Kommandatur au n°3 rue du Souvenir à La Broque.

Le Conseil Municipal

Vu le contrat de maîtrise d'œuvre validé avec Monsieur Jean-Claude GOEPP, 25 rue du Noyer 67800 BISCHHEIM

Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Valide l'ensemble du projet à hauteur de 29.928,63 € HT honoraires compris.

Adopte le plan de financement suivant :

- Crédits européens LEADER 70 % soit 20.942,90 €
- Département du Bas-Rhin 10 % soit 3.000 €
- Commune de La Broque 20 % soit 5.985,73 €

Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à ce projet ainsi que tous documents se rapportant à l'exécution de l'opération.

SIGNATURE DES PRESENTS

Jean-Bernard PANNEKOECKE

Patricia CASNER

Pierre MATHIOT

Christiane CUNY

Philippe PFISTER

Raymond KLUGHERTZ

Jean-Claude BIRCKER

Patrick BEIN

Violette BAILLY

Denis BETSCH

Marc BEILL

Pascale MATHIOT

Isabelle VERLET

Olivier MANGEL

Claudine DELLENBACH